

# VILLE DE CALAIS

(+80000 hab.- Pas-de-Calais)

Porte d'entrée vers les îles britanniques, point de passage des Anglais vers le continent, Calais jouit d'une accessibilité remarquable liée au trafic maritime, au tunnel sous la Manche, à deux autoroutes et à des liaisons ferroviaires à grande vitesse vers Londres, Paris ou Bruxelles. Cette position géographique exceptionnelle favorise une concentration naturelle de passagers et de marchandises.

La Ville multiplie les initiatives pour mettre cette situation géographique à profit. Calais mène ainsi des projets de grande envergure pour créer les conditions favorables d'attractivité économiques, touristiques et culturelles. Son cadre de vie, Calais le renforce aussi en misant sur la reconquête et la valorisation de son patrimoine.

### **RECRUTE** selon conditions statutaires

# Un COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE DE SANTE MENTALE (h/f)

<u>Mission globale</u>: Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination entre services de psychiatrie, élus, usagers, aidants, associations, intervenants sociaux et professionnels de santé. Il a pour mission de favoriser le décloisonnement de la santé mentale et des politiques menées sur le territoire communal. Le CLSM s'inscrit dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS) dont il constitue un élément structurant du volet santé mentale. Il doit engager des réflexions et des actions ciblées sur le territoire.

Sous l'autorité de la Coordonnatrice du Contrat Local de Santé, le coordonnateur impulse une démarche de projet CLSM et en assure l'animation et la coordination sur l'ensemble du territoire communal avec une attention particulière pour les publics vulnérables.

#### Activités :

#### Au titre de la coordination du CLSM:

- Préparer et animer les assemblées plénières, les comités de pilotage et assurer leur suivi
- Assurer le fonctionnement courant du CLSM : suivi financier et administratif du dispositif
- Piloter et suivre les actions mises en place dans le dispositif
- Mobiliser et fédérer les acteurs des secteurs de la santé mentale et de la psychiatrie, du social, du médicosocial et tout autre acteur concerné par cette démarche transversale.
- Animer le partenariat
- Rechercher des financements

#### Au titre du pôle santé et vie sociale :

- Veiller à la cohérence et à l'articulation entre le CLS et le CLSM
- Participer à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets contrat de Ville relatifs à la santé Mentale et assurer un lien étroit avec la politique de la Ville
- Participer à la vie du Pôle Santé et Vie Sociale : prendre part aux projets communs et assurer la transversalité de la thématique Santé Mentale sur le territoire

#### **PROFIL:**

De formation Bac + 4 à 5 dans les domaines de politique de santé/sociale, vous présentez des connaissances solides en santé publique/en santé mentale et une expérience avérée en impulsion/management de projets et êtes force de proposition et de fédération.

Doté(e) d'une bonne connaissance du fonctionnement des Collectivités Territoriales et de leurs partenaires, de l'environnement local et des enjeux du territoire, vous êtes en capacité à développer le travail en réseau.

Vous disposez de qualités rédactionnelles et relationnelles.

Vous faites preuve de diplomatie, d'autonomie et de discrétion.

Vous êtes disponible (réunions ponctuelles en soirée)

Titulaire du Permis B

#### **Conditions d'exercice:**

Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux - Grade d'Attaché Territorial Si recrutement contractuel : contrat de 3 ans éventuellement renouvelable 1 fois <u>Avantages collectifs au travail</u>: Gratifications annuelles, chèques vacances, chèques déjeuner, participation employeur à la mutuelle.

## Adresser les candidatures : AVANT LE 8 JUIN 2021

(CV, lettre de motivation et copie du dernier arrêté de position administrative) à Mme le Maire - Cellule Recrutement « Recrutement d'un Coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale » Place du Soldat inconnu - CS 30329 62107 Calais cédex

Ou par mail: recrutement@mairie-calais.fr